

## Conseil Municipal du 11 septembre 2014

Présents : Lorène ABBA, Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Thomas LEFRANCO, André ROCHAS, Alain SABY, Mireille VEYRON,

Excusés : Sylvie PAQUET, pouvoir à Mireille VEYRON

Date de la convocation : 05/09/2014

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Lorène ABBA

---

### **1) Subvention FREE :**

- Suite aux intempéries du 29 juillet 2014, la route du Fayet (route communale n° VC 1 de Vergenucle à la D 37) et qui dessert le hameau de Vergenucle d'en Bas, a été très détériorée. L'eau a dégradé fortement la route du Fayet et la coulée de boue a impacté la route départementale n° 37 en aval.

La sécurité des usagers n'étant pas assurée, la route a été coupée par arrêté municipal du 29 juillet 2014. Et elle ne sera pas rouverte sans consolidation du talus aval de la route.

Le Maire expose au conseil municipal les démarches déjà entreprises, précise le montant des devis demandés et propose au Conseil deux demandes de subventions :

- Une auprès du Conseil général dans le cadre du FREE (Fonds risques et érosions exceptionnels) puisque la coulée de boue a impacté la route départementale n° 37 et que Les services départementaux ont étudié les solutions possibles.
- L'autre auprès du Sénateur Repentin dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le Conseil autorise le Maire à faire les travaux en urgence, à demander les subventions et à demander la possibilité de réaliser les travaux sans attendre l'arrêté de subvention.

Le montant des travaux sera inscrit au budget communal.

Pour : 11    Contre : 0    Abst : 0

### **2) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité :**

Le maire précise que la TCCFE est collectée par le SDES pour l'ensemble des communes de moins de 2000 habitants, que le coefficient commun est de 4 %, que les sommes collectées servent aux projets communaux.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité :

- Prennent acte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité syndical du SDES en 2011 ;
- demandent le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011 ;
- autorisent M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour : 11    Contre : 0    Abst : 0

### **3) Suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à 11 heures par semaine :**

Suite à la délibération créant un poste d'adjoint d'animation à 17.25h par semaine,  
Et l'avis favorable du comité technique paritaire du 1<sup>er</sup> septembre 2014

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique à 11 heures par semaine ;
- Charge le maire de toutes les démarches nécessaires

Pour : 11 Contre : 0 Abst : 0

### **4 ) Projet d'acquisition d'une partie de parcelle :**

Le Maire rappelle le projet d'acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée B 1124 appartenant à Mme Simone BOIS épouse MONTFALCON.

Cette parcelle concerne l'entrée de la « grotte de Mandrin ».

L'acquisition se fera sur la base de 1€

La commune prend en charge l'ensemble des frais de géomètre et d'acte notarié.

Après discussion, les conseillers acceptent à l'unanimité le projet décrit plus haut et chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 1, André ROCHAS

### **5 )Projet d'aliénation de chemins ruraux**

#### **Annule et remplace la délibération du 7 mai 2014 :**

Le Maire rappelle le projet d'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé au « Guicherd » compris entre les parcelles A384-A385-A386-A387 et A681 dans la propriété des consorts Alibert.

Lors de la création du sentier de randonnée « le Follaton », la propriétaire avait accepté de signer une convention de passage en limite de propriété pour permettre la création du sentier et éviter aux randonneurs de passer devant la porte de sa maison.

Les héritiers ont souhaité finaliser cette opération et signeront en contre-partie de l'aliénation d'un morceau du chemin rural une servitude notariée pour l'emprise du sentier permettant sa pérennité.

Ces aliénations ne porteront préjudice à aucun propriétaire.

Les propriétaires prennent en charge l'ensemble des frais de géomètre et d'acte notarié.

Le conseil décide de :

- **céder** à 1 € symbolique la parcelle de 265 m<sup>2</sup> aux consorts Alibert.
- **En contre-partie d'une servitude de passage** qui sera consentie au profit de la Commune (à la charge de la parcelle A 681).

L'autre chemin rural concerné se situe à « Vergenucle », compris entre les parcelles B 197-B201-B202 et B2039 et est sans issue à l'intérieur d'une seule propriété.

Le conseil décide de :

- **céder** à 1 € symbolique le chemin rural compris entre les parcelles B 197-B201-B202 et B2039 à M BARBAROT

Après discussion, les conseillers acceptent à l'unanimité les projets décrits plus haut et chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au projet.

Pour : 11    Contre : 0    Abst : 0

**6) Subventions aux associations :**

Sur la demande du Comité des fêtes de Dullin, le Conseil décide d'octroyer à cette association une subvention de 2000€.

Et charge le Maire de toute démarche nécessaire.

Pour : 11    Contre : 0    Abst : 0

**7) Point sur l'Auberge :**

Visite technique vendredi 12 septembre avec l'architecte.

**8) Divers :**

- a) Déclaration d'Intention d'aliéner
- b) Rythmes scolaires
- c) Point sur les travaux
- d) Recensement des projets communaux pour les dix ans à venir.

Fin de la séance : 22h30.